

MASTER MENTION DROIT DE LA SANTÉ

4 semestres - 120 ECTS



▶ Objectifs

Les interactions droit/sciences, politiques/sciences, économiques/santé justifient la création de filières de formation nouvelles et transdisciplinaires destinées au domaine de la santé (médecins, pharmaciens, psychologues) et aux étudiants en droit, répondant aux besoins des juristes exerçant ou ayant pour projet d'exercer le droit de la santé ainsi qu'à ceux des entreprises, cabinets d'avocats, etc. ayant vocation à les accueillir. En effet, qu'ils exercent en tant que spécialistes de la santé, juristes ou non, avocats, juristes d'entreprise ou en tant qu'universitaires, les professionnels sont aujourd'hui confrontés aux problématiques spécifiques d'un droit complexe, vivant et mouvant, qui, du fait de la nécessité de prendre en compte au-delà du pur droit, les enjeux scientifiques, techniques, politiques et de santé publique, inhérents au secteur de la santé, déroge souvent au droit commun. Le Master Droit de la Santé a pour objectif de répondre aux besoins de nombreux métiers nécessitant des compétences tant dans la connaissance des systèmes de santé, des systèmes de protection sociale, que dans le champ des responsabilités, de l'évaluation, de la gestion des risques.

▶ Description de la formation

Dans le contexte d'une juridisation et d'une judiciarisation du domaine de la santé et de l'interaction droit/politiques/santé, des champs nouveaux s'ouvrent dans des domaines variés, tels que le droit de la responsabilité, le droit hospitalier, le droit de la sécurité sociale, le droit de la santé au travail, le droit du médicament, le droit de la sécurité sanitaire. Les professionnels des métiers de la santé et des produits de santé, les cadres des établissements et entreprises de santé ont aujourd'hui besoin de compétences renouvelées et de solides connaissances juridiques. La Mention Droit de la Santé sera composée d'un Master 1 pluridisciplinaire, mutualisé et commun (permettant d'élaborer un socle commun de connaissances adapté aux différents cursus antérieurs des étudiants) ainsi que d'un Master 2 spécifique par parcours. **Trois parcours types** qui s'appuient sur des cours théoriques, des séminaires mettant notamment en œuvre des cas pratiques et un stage en entreprise :

- Droit et Politiques de Santé (DPS)
- Droit Français et Européen des Produits de Santé (DFEPS)
- Droit et Management de la Santé au Travail (DMST)

Insertion professionnelle

Parcours DPS : professionnels de santé dans les agences de sécurité sanitaire (ANSM, ANSES) - médecine scolaire - expertise judiciaire en santé.

Parcours DFEPS : direction juridique des laboratoires pharmaceutiques et autres industries de santé - institutions de santé nationales (ANSM, HAS) et européennes (Commission européenne).

Parcours DMST : professionnels des services de médecine de prévention - inspection du travail - CARSAT - OPPBTP.

Poursuites d'études

Si les 2 parcours professionnels débouchent naturellement sur l'emploi, l'étudiant peut décider de poursuivre sa formation théorique dans le cadre d'une thèse, à certaines conditions.

► Principales matières enseignées

Enseignement transdisciplinaire : médecins, médecins légistes, pharmaciens.

Principales matières :

- Parcours DPS : politiques et économie de la santé, déontologie, droits des établissements de santé.
- Parcours DFEPS : environnement juridique des produits de santé, responsabilité et assurance.
- Parcours DMST : droit du travail, droit syndical, droit pénal du travail, droit du handicap.

► Stage

Stage de 4 mois obligatoire en Master 2.

► Modalités de contrôle des connaissances

En Master 1 : les matières assorties de travaux dirigés (TD) donnent lieu à un contrôle continu. Les matières non assorties de TD = examen écrit ou oral.

En Master 2 : une combinaison est réalisée entre le contrôle continu et l'examen terminal.

► Compétences acquises

Dans un contexte de cloisonnement des connaissances et des compétences en droit/santé/politique de santé, et face à l'exigence de transversalité dans ces domaines, les professionnels de santé, du droit, des politiques de santé et de l'expertise de demain doivent avoir une vision globale mais précise de ces différentes interactions dans une dimension interprofessionnelle, afin de répondre aux besoins actuels dans le domaine. Le Master Droit de la Santé aura ainsi pour objectif de répondre aux besoins de nombreux métiers nécessitant des compétences tant dans la connaissance des systèmes de santé, des systèmes de protection sociale, de l'économie de la santé, que dans le champ des responsabilités, de l'évaluation, de l'expertise de la gestion des risques. En outre, il aura pour objectif de conduire à la maîtrise d'une recherche et des techniques de l'exposé oral ainsi que d'une expérience professionnelle acquise au travers du Projet Personnel Professionnalisé (PPP) de Master 1 et du stage de Master 2.

► Conditions d'accès

Master 1 : étudiants titulaires d'une licence en droit, étudiants en médecine ayant validé DCEM2, étudiants en pharmacie ayant validé la 4^e année. Pour les titulaires d'une licence dans un autre domaine, l'accès se fait sur dossier via la procédure d'accès dérogatoire (site de l'université).

Master 2 : étudiants titulaires d'un Master 1 ou équivalent sur dossier.

► Formalités d'inscription

Master 1 : procédure détaillée sur le site.

Master 2 : accès sélectif : dossier de candidature à télécharger sur le site de l'université.

Lieu de la formation

Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales

1, place Déliot - BP 629 - 59024 Lille

T. : + 33 (0)3 20 90 74 00

droit.univ-lille2.fr

Métro : ligne 2, station Porte de Douai